

**Délibération n°2023-04-01**
**Réf. Nomenclature « Actes » : 5.3**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Désignation de représentants dans les organismes extérieurs : Pays Haute-Corrèze Ventadour

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	64
Pouvoirs	14
Votants	78

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 19 septembre 2023 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

**Mady Junisson** est nommée secrétaire de séance.

#### Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Badia Maryse	à	Martine Pannetier	Gautier Stéphanie	à	Barbara Vimon
Barbe Gilles	à	Christophe Arfeuillère	Granet Henri	à	Marc Bujon
Boyer Laurence	à	Alain Sivade	Le Royer Sandrine	à	Eric Ziolo
Brugère Philippe	à	Pierre Chevalier	Michelon Jean-Marc	à	Aurélie Gibouret-Lambert
Calla Tony	à	Philippe Pelat	Parrain Céline	à	Michel Pesteil
Coutaud Pierre	à	Didier Beaumont	Ribeiro Sophie	à	Michèle Valibus
Delibit Sandra	à	Jean-Pierre Guitard	Saugeras Jean-Pierre	à	Franck Rebuzzi

- Élus excusés :

Arnaud Gérard ; Aubessard Anne-Marie ; Bauvy Claude ; Bézanger Joël ; Bodeveix Jean-Pierre ; Bredèche Robert (représenté) ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtizia ; Couderc Daniel ; Delbègue Jean-Pierre ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy (représenté) ; Galland Baptiste ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Lacrocq Michel ; Laurent Nathalie ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Sarfati Laurent (représenté) ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représenté).

**Délibération n°2023-04-01**

*Vu la délibération n°2020-04-03a désignant les représentants de Haute-Corrèze Communauté dans les organismes extérieurs ;*

*Vu la délibération n°2021-04-01a en date du 30 septembre 2021 modifiant des représentants dans les organismes extérieurs : Syndicat Mixte Pays Haute-Corrèze Ventadour ;*

*Vu la délibération n°2023-03-01 en date du 27 juin 2023 modifiant des représentants dans les organismes extérieurs : Syndicat Mixte Pays Haute-Corrèze Ventadour ;*

*Vu les statuts du Syndicat Mixte Pays Haute-Corrèze Ventadour qui demande au Conseil Communautaire de Haute-Corrèze Communauté de désigner des représentants appelés à siéger au sein du Comité syndical soit 24 titulaires et 24 suppléants.*

*Considérant que Haute-Corrèze Communauté adhère ou doit adhérer à plusieurs organismes extérieurs et qu'il doit désigner les représentants qui siégeront dans les différentes instances décisionnaires des organismes concernés,*

Le président explique que pour donner suite à la demande de Stéphanie Gautier de démissionner de son poste de membre titulaire du comité syndical du Syndicat Mixte Pays Haute-Corrèze Ventadour, il convient aujourd'hui de désigner un nouveau membre titulaire.

Il est proposé Jean-Pierre Bodeveix comme membre titulaire.

Vu que Jean-Pierre Bodeveix était suppléant, il convient de désigner un suppléant. Il est proposé Philippe Pelat.

Le tableau des représentants est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **DESIGNE** Jean-Pierre Bodeveix pour représenter Haute-Corrèze Communauté au Comité syndical du Syndicat mixte du Pays Haute-Corrèze Ventadour en tant que membre titulaire et Philippe Pelat en tant que membre suppléant.

<b>A l'unanimité</b>	
Votants	78
Pour	78
Contre	0
Abstention	0

**Pour extrait conforme,**

**Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,**

**À Ussel, le 26 septembre 2023**

Le président,  
Pierre Chevalier

